



PRÉFET DU LOIRET

NOTE DE PRESENTATION

Établie au titre de l'article L. 123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7
de la charte de l'environnement

Objet : Demande de dérogation pour la destruction d'aire de repos d'une espèce animale protégée (Castor d'Europe)

Pièce associée : dossier de demande de dérogation + avis CSRPN

Contexte :

Demande déposée par le Syndicat Mixte d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (SMETABA), sur la commune de Mezières-lez-Cléry

Compte tenu du statut de protection du Balbuzard, un tel projet doit faire l'objet d'une demande de dérogation en vertu de l'article L411-2 du code de l'environnement.

Objectif :

La demande de dérogation consiste à la destruction d'aire de repos d'une espèce animale protégée (Castor d'Europe), déposée par le SMETABA, sur la commune de Mezières-lez-Cléry, dans le cadre de la restauration du lit mineur de l'Ardoux.

Modalités de consultation :

En application de l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement, le dossier de demande de dérogation est mis à la disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat du Loiret.

Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seef@loiret.gouv.fr
- par courrier à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires

Service Eau, Environnement et Forêt

Préfecture du Loiret, 181 Rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX

Début de la consultation : 24 mai 2019

Fin de la consultation : 8 juin 2019 inclus